

ASSOCIATION DIOCESAINE

DE LANGRES

11, rue des Platanes

52200 CHAUMONT

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018

Christophe PETITJEAN

Commissaire aux comptes
Membre de la Compagnie Régionale de NANCY

29 Boulevard de la Rochelle
55000 BAR LE DUC

CHRISTOPHE PETITJEAN

EXPERT-COMPTABLE DIPLÔME

INSCRIT AU TABLEAU DE LA REGION LORRAINE

COMMISSAIRE AUX COMPTES

MEMBRE DE LA COMPAGNIE REGIONALE DE NANCY

29, Boulevard de la Rochelle
55000 BAR LE DUC

TEL : 03 29 79 04 42

FAX : 03 29 76 37 17

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 Décembre 2018

ASSOCIATION DIOCESAINE DE LANGRES

11, rue des Platanes
52200 CHAUMONT

Au Conseil d'Administration de l'Association Diocésaine de LANGRES

I. Opinion

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre assemblée générale, j'ai effectué l'audit des comptes annuels de l'Association Diocésaine de LANGRES relatifs à l'exercice clos le 31 Décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

II. Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

CP

Indépendance

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui me sont applicables, sur la période du 1er Janvier 2018 à la date d'émission de mon rapport, et notamment je n'ai pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

III. Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je porte à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon mon jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de mon opinion exprimée ci-avant. Je n'exprime pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

L'addition des entités intégrées à la curie représente une part significative de l'établissement des comptes annuels. C'est pourquoi un de mes axes de contrôle a consisté à m'assurer de la prise en compte de l'ensemble des services et paroisses et à la vérification de l'annulation des opérations internes à l'association.

Ces travaux n'ont pas révélé d'anomalies susceptibles de remettre en cause le traitement comptable adopté.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de ma démarche d'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de mon opinion sans réserve, exprimée dans la première partie de ce rapport.

IV. Vérifications spécifiques

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du trésorier et dans les autres documents adressés aux membres de l'assemblée générale et du Conseil d'Administration sur la situation financière et les comptes annuels.

V. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement de l'association relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction et à la gouvernance d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction et à la gouvernance d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations

nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité. Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

VI. Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, ma mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Une description plus détaillée de mes responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à Bar le Duc, le 18 septembre 2019

Christophe PETITJEAN
Commissaire aux comptes



ASSOCIATION DIOCESAINE DE LANGRES

11, rue des Platanes
52200 CHAUMONT

Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Bar-le-Duc le 18 septembre 2019

Christophe PETITJEAN
Le commissaire aux comptes



ETATS DE SYNTHESE

PERIODE DU 1/1/2018 AU 31/12/2018

_____ BILAN _____

_____ COMPTE DE RESULTAT _____

_____ SOLDES INTERMEDIAIRES DE FONCTIONNEMENT _____

IMPRIME LE 18/09/2019 A 08:30:40



BILAN ACTIFEXERCICE : Du 1/1/2018 Au 31/12/2018
EXERCICE N-1 : Du 1/1/2017 Au 31/12/2017

Page 1

Montants en EUROS

	BRUT	Prov./Amort	NET	NET N-1
Capital souscrit non appelé (0)				
<u>ACTIF IMMOBILISE</u>				
<u>Immobilisation Incorporelles</u>				
Concessions, brevets et droits similaires	24 591.25	24 591.25		502.44
Autres Immobilisations Incorporelles	396 032.00	227 718.40	168 313.60	207 916.80
Total Immobilisation Incorporelles	420 623.25	252 309.65	168 313.60	208 419.24
<u>Immobilisations corporelles</u>				
Terrains	297 537.66		297 537.66	306 846.96
Constructions	4 809 966.53	3 115 051.13	1 694 915.40	1 718 975.93
Autres immobilisations Corporelles	321 659.23	261 158.69	60 500.54	76 115.64
Immobilisations en Cours	14 149.08		14 149.08	14 876.88
Total Immobilisations corporelles	5 443 312.50	3 376 209.82	2 067 102.68	2 116 815.41
<u>Immobilisations Financières</u>				
Participations	1 159.50		1 159.50	1 141.50
Prêts	12 400.00		12 400.00	45 000.00
Autres immobilisations financières	725.00		725.00	725.00
Total Immobilisations financières	14 284.50		14 284.50	46 866.50
TOTAL (I)	5 878 220.25	3 628 519.47	2 249 700.78	2 372 101.15
<u>ACTIF CIRCULANT</u>				
<u>Stocks</u>				
<u>Créances</u>				
Clients et comptes rattachés	11 020.42		11 020.42	28 387.32
Autres Créances	110 710.24	8 164.81	102 545.43	167 959.67
Total Créances	121 730.66	8 164.81	113 565.85	196 346.99
<u>Divers</u>				
Valeurs mobilières de placement	4 042 481.08	33 162.16	4 009 318.92	4 203 357.05
Disponibilités	1 113 034.04		1 113 034.04	967 692.22
Total Divers	5 155 515.12	33 162.16	5 122 352.96	5 171 049.27
Total Actif Circulant	5 277 245.78	41 326.97	5 235 918.81	5 367 396.26
<u>COMPTES DE RÉGULARISATION</u>				
Charges Constatées d'avance	21 598.14		21 598.14	19 916.56
TOTAL (II)	5 298 843.92	41 326.97	5 257 516.95	5 387 312.82
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)				
Primes de remboursement des obligations (IV)				
Ecart de conversion actif (V)				
TOTAL GENERAL (0 à V)	11 177 064.17	3 669 846.44	7 507 217.73	7 759 413.97



BILAN PASSIFEXERCICE : Du 1/1/2018 Au 31/12/2018
EXERCICE N-1 : Du 1/1/2017 Au 31/12/2017

Page 2

Montants en EUROS

	MONTANT	N - 1
<u>CAPITAUX PROPRES</u>		
Fonds de dotation	3 832 319.96	3 786 605.16
Autres réserves	557 317.80	557 317.80
Report à nouveau	2 293 207.45	2 495 034.52
RESULTAT DE L'EXERCICE (Bénéfice ou Perte)	-163 593.38	-156 112.27
TOTAL (I)	6 519 251.83	6 682 845.21
TOTAL (II)		
TOTAL (III)		
<u>Dettes</u>		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	150 647.57	179 919.78
Emprunts et dettes financières divers	520 077.94	530 289.05
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	24 798.66	48 316.62
Dettes fiscales et sociales	81 327.15	82 993.29
Autres dettes	95 024.79	111 750.23
TOTAL DETTES	871 876.11	953 268.97
<u>Comptes de régularisation</u>		
Produits constatés d'avance	4 670.00	11 880.00
Legs et successions en cours	111 419.79	111 419.79
TOTAL (IV)	987 965.90	1 076 568.76
Ecart de conversion passif (V)		
TOTAL GENERAL (I à V)	7 507 217.73	7 759 413.97



COMPTE DE RESULTAT - CHARGESEXERCICE : Du 1/1/2018 Au 31/12/2018
EXERCICE N-1 : Du 1/1/2017 Au 31/12/2017

Page 1

Montants en EUROS

	MONTANT	% P.R.	N - 1	% P.R.	VARIATION	%
<u>CHARGES D'EXPLOITATION</u>						
Achats	641 869.62	28	739 676.05	31	-97 806.43	-13
Services extérieurs	667 669.39	29	604 689.39	25	62 980.00	10
Impôts, taxes et versements assimilés	77 641.83	3	55 671.40	2	21 970.43	39
Charges de personnel	1 133 242.93	50	1 089 656.42	46	43 586.51	4
Dotations aux amortissements et provisions	181 936.78	8	188 879.96	8	-6 943.18	-4
Autres charges de gestion courante	31 487.66	1	31 326.15	1	161.51	1
Total charges d'exploitation	2 733 848.21	121	2 709 899.37	114	23 948.84	1
<u>CHARGES FINANCIÈRES</u>						
Dotations aux provisions / elts financiers	2 359.41	0	3 871.74	0	-1 512.33	-39
Intérêts et charges assimilées	3 555.87	0	6 307.11	0	-2 751.24	-44
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placement		0	311.00	0	-311.00	-100
Total charges financières	5 915.28	0	10 489.85	0	-4 574.57	-44
<u>CHARGES EXCEPTIONNELLES</u>						
Subventions exceptionnelles accordées	1 809.71	0		0	1 809.71	100
Valeurs nettes d'éléments d'actifs cédés	12 861.46	1		0	12 861.46	100
Autres charges exceptionnelles	3 036.28	0	1 626.24	0	1 410.04	87
Total charges exceptionnelles	17 707.45	1	1 626.24	0	16 081.21	989
Impôts sur les bénéfices (VI)	1 572.00	0	2 045.00	0	-473.00	-23
Total des charges	2 759 042.94	122	2 724 060.46	115	34 982.48	1
TOTAL GENERAL	2 759 042.94	122	2 724 060.46	115	34 982.48	1



COMPTE DE RESULTAT - PRODUITSEXERCICE : Du 1/1/2018 Au 31/12/2018
EXERCICE N-1 : Du 1/1/2017 Au 31/12/2017

Page 2

Montants en EUROS

	MONTANT	% P.R.	N - 1	% P.R.	VARIATION	%
<u>PRODUITS D'EXPLOITATION</u>						
Prestations de services	644 875.95	28	708 237.18	30	-63 361.23	-9
Subventions d'exploitation	2 000.00	0	300.00	0	1 700.00	567
Reprises sur provisions (et amort.), transferts de charges	120 759.26	5	116 646.29	5	4 112.97	4
Autres produits de gestion courante	1 544 875.75	68	1 591 692.97	67	-46 817.22	-3
Total produits d'exploitaitaion	2 312 510.96	102	2 416 876.44	102	-104 365.48	-4
Quotes-parts de résultat / opérations faites en commun (II)		0		0		
<u>PRODUITS FINANCIERS</u>						
Revenus des prêts et titres immobilisés	61 806.89	3	56 265.59	2	5 541.30	10
Revenus des VMP et produits assimilés	14 234.27	1	20 944.97	1	-6 710.70	-32
Reprises sur provisions et transferts de charges	500.00	0	112.41	0	387.59	345
Produits nets sur cessions valeurs mobilières de placement		0	480.00	0	-480.00	-100
Total produits financiers	76 541.16	3	77 802.97	3	-1 261.81	-2
<u>PRODUITS EXCEPTIONNELS</u>						
Legs reçus	106 279.15	5	67 178.41	3	39 100.74	58
Produits cession éléments d'actifs	90 104.38	4		0	90 104.38	100
Autres produits exceptionnels	10 013.91	0	6 090.37	0	3 923.54	64
Total produits exceptionnels	206 397.44	9	73 268.78	3	133 128.66	182
Total des produits	2 595 449.56	114	2 567 948.19	108	27 501.37	1
Solde débiteur = perte	163 593.38	7	156 112.27	7	7 481.11	5
TOTAL GENERAL	2 759 042.94	122	2 724 060.46	115	34 982.48	1



SOLDES INTERMEDIAIRES DE FONCTIONNEMENTEXERCICE : Du 1/1/2018 Au 31/12/2018
EXERCICE N-1 : Du 1/1/2017 Au 31/12/2017

Page 1

Montants en EUROS

	MONTANT	% P.R.	N - 1	% P.R.	VARIATION	%
Produits Récurrents	1 438 494.00	63	1 539 369.07	65	-100 875.07	-7
Dons	736 030.96	32	736 216.48	31	-185.52	0
Produits Récurrents	2 174 524.96	96	2 275 585.55	96	-101 060.59	-4
Autres Achats et Charges Externes	-1 309 539.01	58	-1 344 365.44	57	34 826.43	-3
Impôts, Taxes	-77 641.83	3	-55 671.40	2	-21 970.43	39
Charges de Personnel	-1 133 242.93	50	-1 089 656.42	46	-43 586.51	4
Contribution Diocèse	-31 487.66	1	-31 326.15	1	-161.51	1
Frais de Fonctionnement	-2 551 911.43	113	-2 521 019.41	106	-30 892.02	1
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	-377 386.47	17	-245 433.86	10	-131 952.61	54
Reprises sur charges / Transfert	120 759.26	5	116 646.29	5	4 112.97	4
Autres Produits	17 226.74	1	24 644.60	1	-7 417.86	-30
Dotations aux amortissements et aux provisions	-181 936.78	8	-188 879.96	8	6 943.18	-4
RESULTAT APRES AMORTISSEMENT	-421 337.25	19	-293 022.93	12	-128 314.32	44
Produits Financiers	76 541.16	3	77 802.97	3	-1 261.81	-2
Charges Financières	-5 915.28	0	-10 489.85	0	4 574.57	-44
RESULTAT FINANCIER	70 625.88	3	67 313.12	3	3 312.76	5
Impôts sur les Sociétés	-1 572.00	0	-2 045.00	0	473.00	-23
RESULTAT COURANT	-352 283.37	16	-227 754.81	10	-124 528.56	55
Produits Exceptionnels	206 397.44	9	73 268.78	3	133 128.66	182
Charges Exceptionnelles	-17 707.45	1	-1 626.24	0	-16 081.21	989
RESULTAT NON RECURRENT	188 689.99	8	71 642.54	3	117 047.45	163
RESULTAT NET COMPTABLE	-163 593.38	7	-156 112.27	7	-7 481.11	5



ASSOCIATION DIOCÉSAINE DE LANGRES

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

Année 2018

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31 décembre 2018, dont le total est de 7 507 217.73 € et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste et dégagant un déficit de 163 593.38 €.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2018 au 31/12/2018

Les notes indiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été établis le 20/09/2019 par les dirigeants de l'association.

SOMMAIRE

1. Faits caractéristiques de l'exercice.
2. Événements significatifs postérieurs à la clôture de l'exercice.
3. Dérogations éventuelles.
4. Règles et méthodes comptables.
5. Changement de méthodes
6. Immobilisations corporelles et incorporelles
7. État des échéances des créances et des dettes.
8. Dépréciation des valeurs mobilières de placement.
9. Produits à recevoir.
10. Charges à payer.
11. Charges et produits constatés d'avance.
12. Charges à répartir sur plusieurs exercices.
13. Périmètre d'intégration et description de la méthode d'intégration.
14. Tableau des effectifs.



1. Faits caractéristiques de l'exercice.

L'année 2018 s'est terminée par un résultat déficitaire de 163 k€, dont 288 k€ pour la Curie.

Elle a été marquée par les faits suivants :

- au niveau immobilier, 1 seule cession de biens, la vente de la Trincassaye à Langres pour 90k€.
- les investissements immobiliers de la curie ont été de 59k€, ceux des paroisses de 45k€.

- au niveau financier, il n'y a pas eu de mouvements financiers notoires

- au niveau exceptionnel, nous n'avons pas enregistré en legs de clôture de succession, nous avons perçu des assurances vie pour 83 k€.

au niveau du personnel, il y a eu 4 départs (Sophie VDM et Agnès Pichon, 1 départ en retraite : M.Bristhuile, 1 rupture conventionnelle V.Martin,) ainsi que 3 embauches (2 en remplacement de départs avec E.Monchablon et Dorothee Pinon, et le nouvel Econome). L'effectif au 31/12/2018 est en stable avec 20 salariés (soit 17,33 ETP).

2. Événements significatifs postérieurs à la clôture de l'exercice.

Il n'y a pas eu d'événement postérieur au 31 décembre 2018 susceptible d'avoir une influence sur les comptes de l'année 2018.

3. Dérogations éventuelles.

Aucunes.

4. Règles et méthodes comptables.

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels. La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

5. Changement de méthodes.

Pas de changement de méthodes en 2018.





6. Immobilisations corporelles et incorporelles.

Distinction charges/immobilisations :

Un seuil de 3.800 € a été défini par les services de l'économat de l'association diocésaine de Langres afin d'enregistrer les dépenses des paroisses excédants ce seuil en immobilisation.

Les immeubles inscrits à l'actif du bilan de la curie diocésaine comprennent à la fois les immeubles diocésains et les immeubles paroissiaux.

Depuis l'exercice 2008, les dépenses immobilisées en provenance des paroisses sont tout d'abord comptabilisées dans un compte de charges exceptionnelles au niveau de la comptabilité paroissiale, la curie prend compte les investissements réalisés par les paroisses dans ses comptes en utilisant un compte de liaison qui se trouve soldé lors des écritures d'annulation des opérations réciproques.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant les modes linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue :

- Gros œuvre 40 ans
- Toitures et fenêtres 30 ans
- Agencements, électricité et plomberie 20 ans
- Aménagements 2 à 20 ans
- Matériels 4 à 10 ans
- Mobilier 5 à 10 ans
- Matériel de bureau et informatique 1 à 4 ans

Les biens immobiliers font l'objet d'un éclatement, soit forfaitaire (50% gros œuvre, 25% toiture + fenêtres, 25% électricité + plomberie + agencement) pour les biens anciens, soit en éléments plus précis d'après les factures correspondantes pour les biens plus récents (gros œuvre, toiture, menuiserie, électricité, plomberie, papier/peinture ...).

7. État des échéances des créances et des dettes.

CADRE A	ÉTAT DES CRÉANCES	Montant brut	À un an au plus	À plus d'un an
	Prêts	12 400,00	3 600,00	8 800,00
	Autres immobilisations financières			
	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients	11 020,42	11 020,42	
	Personnel et comptes rattachés	180,00	180,00	
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	10 670,98	10 670,98	
État et autres collectivités publiques	Impôt sur les bénéfices			
	Autres impôts, taxes et versements assimilés			
	Divers			
	Débiteurs divers (dont créances relatives à	23 524,31	23 524,31	
	Produits à recevoir	76 334,95	76 334,95	
	Charges constatées d'avance	21 598,14	21 598,14	
	TOTAUX	155 728,80	146 928,80	8 800,00

CADRE B	ÉTAT DES DETTES	Montant brut	À un an au plus	À plus d'un an et 5 ans au plus	À plus de cinq ans
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	à 2 ans max. à l'origine				
	à plus de 2 ans à l'origine	150 647,57	29 875,92	106 069,66	14 701,99
Emprunts et dettes financières divers		364 297,18			364 297,18
Fournisseurs et comptes rattachés		24 798,66	24 798,66		
Personnel et comptes rattachés					
Sécurité sociale et autres organismes		79 176,15	79 176,15		
État et autres collectivités publiques	Impôt sur les bénéfices				
	Autres impôts, taxes et assimilés	2 151,00	2 151,00		
Dettes sur immobilisations et comptes					
Autres dettes (Messes à célébrer+carnets de Lourdes)		155 780,76	155 780,76		
Autres Charges à payer et cptes à régulariser		206 444,58	206 444,58		
Produits constatés d'avance		4 670,00	4 670,00		
TOTAUX		987 965,90	502 897,07	106 069,66	378 999,17

8. Dépréciation des valeurs mobilières de placement.

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Les dépréciations des valeurs mobilières de placement comprennent également les provisions constatées sur les autres supports monétaires.

9. Produits à recevoir.

	Montant
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
Créances clients et comptes rattachés	
Autres créances	76 334,95
Disponibilités	
TOTAL	76 334,95



10. Charges à payer.

Emprunts et dettes financières diverses	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 987,85
Dettes fiscales et sociales	26 416,32
Autres dettes	89 893,54
TOTAL	121 439,05

11. Charges et produits constatés d'avance.

	Charges	Produits
Charges / Produits d'exploitation	21 598,14	4 670,00
Charges / Produits financiers	0,00	0,00
Charges / Produits exceptionnels	0,00	0,00
TOTAL	21 598,14	4 670,00

12. Charges à répartir sur plusieurs exercices.

Aucune.

13. Périmètre d'intégration et description de la méthode d'intégration.

Les comptes de l'Association Diocésaine comprennent : les services généraux et administratifs, les services des Pèlerinages, des Vocations, six Aumôneries de l'Enseignement Public, les Aumôneries des hôpitaux, la revue La Vie Diocésaine, l'Hospitalité de Lourdes, l'Aumônerie de la Maison d'Arrêt, les services de Pastorale des Jeunes, ainsi que les Services de la Formation Permanente, de la Pastorale de la Santé, de la Pastorale de la Famille, de la Pastorale Liturgique et Sacramentelle, de la Chancellerie, du Catéchuménat et de la Communication qui n'ont pas de comptabilité indépendante.

Les comptes des 31 paroisses et de 6 ensembles inter-paroissiaux sont agrégés aux comptes de la Curie Diocésaine afin de former les comptes annuels de l'Association Diocésaine. Afin d'éviter une double comptabilisation de certaines opérations, toutes les opérations réciproques significatives sont retraitées.



14. Tableau des effectifs en 2018.

Sur l'année de l'exercice.

CATEGORIES	EFFECTIF			EFFECTIF EQUIVALENT
	Hommes	Femmes	Total	Temps Plein
Prêtres	41		41	41
Diacre	1		1	1
bénévoles				
Laïcs	3	17	20	17.5
bénévoles				
TOTAL	45	17	62	59 1/2

15. Information sur les legs.

Les legs enregistrés en produits sont ceux qui ont été authentifiés par acte notarié et réalisés définitivement.

Les legs en cours figurant au bilan concernent des successions non encore clôturées (compte 47500000 pour 111 419.79€)

16. Engagements hors bilan recus.

Au 31/12/2018, le montant estimé des legs à recevoir est de 562 840 €.

17. Autres informations

L'Association Diocésaine de Langres bénéficie en outre de l'assistance de très nombreuses personnes bénévoles. L'Association Diocésaine n'a pas valorisé ce bénévolat car ces contributions ne peuvent être évaluées avec suffisamment de fiabilité quant au nombre de personnes concernées et d'heures effectuées.

